



LES ACHARDS

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de conseillers représentés : 5
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 27

L'an deux mille vingt quatre, le vingt-cinq mars à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Evelyne BAUD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Sarah RENAUD, Mickaël ONILLON, Sarah MICHON, Ingrid BERNARD, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELLIER, Isabelle LE BRUSQUET, Pauline CAILLONNEAU.

Absents donnant pouvoir : Patricia BLANCHARD a donné pouvoir à Christine GUILLOTEAU, Hélène LEMESLE a donné pouvoir à Nathalie KARCHER, Stéphanie CHIFFOLEAU a donné pouvoir à Sarah MICHON, Antoine GUILLET a donné pouvoir à Michel VALLA, Martial CAILLAUD a donné pouvoir à Sylvain MONIOT-BEAUMONT.

Absents excusés : Jean-Pierre CITEAU, Sébastien HULIN, Vincent BELLEAU.

Absents : Corinne BRAUD, Thony CHABOT, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D25032024_05 : Lotissement à usage d'habitation « Le Domaine des Alizés » tranches 1 et 2 : dénomination de la voirie

Considérant la construction d'un nouveau lotissement « Le Domaine des Alizés », des voies vont être créées ;
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de procéder à la dénomination des voiries,

Sur proposition de la commission « Aménagement et Cadre de vie » réunie le 19 octobre 2023, et conformément au plan ci-dessous, il est proposé pour rester dans la continuité des voies donnant sur ce lotissement : rue de la Ciboulette, rue du Romarin, rue du Laurier, et de dénommer :

- la rue : rue de la Mélisse
- et l'impasse à l'Ouest: impasse de l'Origan.

Par ailleurs, deux impasses supplémentaires, desservant quelques lots, étant créées, il est proposé aussi de les dénommer :

- L'impasse au Nord du lotissement : impasse du Basilic
- L'impasse à l'Est du lotissement : impasse de la Coriandre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de dénommer les nouvelles voies, conformément aux propositions ci-dessus et au plan suivant.



La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST

Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 29/03/2024,
Au registre

Le Maire,

Michel VALLA

